

CALENDRIER SÉCURITÉ

EXERCICE INCENDIE

DATE (septembre) :

EXERCICE ATTENTAT/ INTRUSION

DATE :

EXERCICE INCENDIE

DATE :

EXERCICE RISQUE MAJEUR

DATE :

EXERCICE INCENDIE

DATE :

EXERCICE RISQUE MAJEUR

DATE :

PÉRIODE 1 SEPTEMBRE-OCTOBRE

PÉRIODE 2 NOVEMBRE-DÉCEMBRE

PÉRIODE 3 JANVIER-FÉVRIER

PÉRIODE 4 MARS-AVRIL

PÉRIODE 5 MAI-JUIN

-Réaliser obligatoirement un exercice incendie dans le premier mois de la rentrée et un exercice attentat/intrusion avant les vacances d'automne.
-Mettre à jour le PPMS.

-Présenter le PPMS actualisé et le bilan de l'exercice au premier conseil d'école.
-Transmettre le PPMS et le bilan de l'exercice attentat à l'IEN de circonscription.
-Enregistrer son PPMS sur ETNA.

-Réfléchir à un éventuel second scénario d'intrusion (interne ou externe)
Et réaliser obligatoirement 2 exercices risques majeurs (risque naturel / risque technologique).

-Transmettre les retours d'expérience des exercices relatifs aux risques majeurs à l'IEN de circonscription.

PÉRIODE 1

SEPTEMBRE

OCTOBRE

ÉTAPE 1 :

-Informers les parents des mesures de prévention et de protection. Mettre en place les affichages et faire respecter les consignes Vigipirate.
-Prendre contact avec les référents sécurité (collectivités, police/gendarmerie ...) et échanger les coordonnées.
-Faire le diagnostic de l'établissement (cf. annexe 4 du BO N°15) et préparer l'exercice (réfléchir au scénario à retenir (externe ou interne) et les conditions de sa mise en œuvre (cf. recommandations annexe 2 du BO+ guides).
-Programmer les dates d'exercice sur l'ensemble de l'année scolaire et communiquer la date de l'exercice attentat/intrusion aux forces de l'ordre.

ÉTAPE 2 :

-Sensibiliser l'équipe éducative et faire le lien avec les collectivités pour garantir la continuité des procédures.
-Sensibiliser les élèves en travaillant autour ses signaux d'alerte, du plan d'évacuation, des attitudes.

ÉTAPE 3 :

-Informers les parents d'élèves de la date de l'exercice et des recommandations.

ÉTAPE 4 :

-Effectuer l'exercice attentat /intrusion, dans la mesure du possible, en présence d'observateurs.
-Associer les partenaires présents au bilan de l'exercice.
-Répertorier les difficultés rencontrées, les vulnérabilités et analyser les aménagements à prévoir.

ÉTAPE 5 :

-Lors du premier conseil d'école, présenter le PPMS mis à jour et le bilan de l'exercice.

ÉTAPE 6 :

-Transmettre le PPMS actualisé et le bilan de l'exercice à l'IEN de la circonscription.